



DOSSIER DE PRESSE

45^E SESSION

ABIDJAN (CÔTE D'IVOIRE)

5 AU 9 JUILLET 2018

apf.francophonie.org

 [APF | Assemblée parlementaire de la Francophonie](https://www.facebook.com/APFfrancophonie)

 [@APFfrancophonie](https://twitter.com/APFfrancophonie)

www.assnat.ci/assembleenationale/

 [Assemblée nationale de Côte d'Ivoire](https://www.facebook.com/AssembleeNationaleCoteDivoire)

 <https://twitter.com/assnat.ci>

Table des matières

1. PRÉSENTATION DE LA 45^E SESSION DE L'APF	3
1.1 LE DÉROULEMENT DE LA SESSION	3
1.2 LA THÉMATIQUE DE LA 45 ^E SESSION	3
2. L'APF ET LA SECTION HÔTE : L'ASSEMBLÉE NATIONALE DE CÔTE D'IVOIRE.....	4
2.1 L'ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE DE LA FRANCOPHONIE	4
A. HISTORIQUE	4
B. LES INSTANCES	4
C. LES DIRIGEANTS DE L'APF	6
D. LES MISSIONS DE L'APF.....	7
2.2 LA SECTION HÔTE : L'ASSEMBLÉE NATIONALE DE CÔTE D'IVOIRE	8
A. L'ASSEMBLÉE NATIONALE DE CÔTE D'IVOIRE.....	8
B. LA DÉLÉGATION IVOIRIENNE AUPRÈS DE L'APF	10
3. INFORMATIONS PRATIQUES.....	18
3.1 LE DÉROULEMENT DES TRAVAUX (SOUS RESERVE DE MODIFICATIONS)	18
3.2 PRINCIPAUX THÈMES DES RÉUNION DES COMMISSIONS ET DU RÉSEAU DES FEMMES PARLEMENTAIRES	19
3.3 CONTACT PRESSE	20
ANNEXE 1	21
RENSEIGNEMENTS PRATIQUES.....	21
ANNEXE 2	21
COMPOSITION DE L'APF	21

1. PRÉSENTATION DE LA 45^E SESSION DE L'APF

1.1 LE DÉROULEMENT DE LA SESSION

Les parlementaires membres des différentes sections de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) se réunissent une fois par an en Assemblée plénière. Au préalable, l'APF réunit dans les jours précédents son Bureau, ses commissions permanentes ainsi que le Réseau des femmes parlementaires. L'Assemblée plénière adopte un certain nombre de résolutions préparées par les commissions.

Le débat général est le moment phare des sessions de l'APF. Il est l'occasion pour les parlementaires francophones d'échanger, de s'informer des bonnes pratiques et de prendre position sur des sujets transversaux touchant l'espace francophone.

Enfin, la Secrétaire générale de la Francophonie livre son rapport d'activités devant l'Assemblée plénière et échange avec les parlementaires francophones.

La cérémonie d'ouverture aura lieu le lundi 8 juillet, avec les allocutions du Président de l'Assemblée nationale de Côte d'Ivoire, M. Amadou Soumahoro, du Président de l'Assemblée nationale du Québec et Président de l'APF, M. François Paradis, de la Secrétaire générale de la Francophonie, S.E. M^{me} Louise Mushikiwabo, et du Président de la République de Côte d'Ivoire, S.E. M Alassane Ouattara.

1.2 LA THÉMATIQUE DE LA 45^E SESSION

Sur proposition de la section hôte, le thème retenu pour le débat général de la 45^e session de l'APF est :
« **Parlements et renforcement de la démocratie.** »

Le débat débutera par une Conférence inaugurale du Professeur Yacouba Konaté de la Grande Chancellerie.

À l'issue de cette présentation qui durera vingt minutes, les membres de l'APF pourront réagir librement à l'occasion d'une brève séance de questions-réponses.

La seconde phase du débat général sera l'occasion pour les sections qui le souhaitent de prendre la parole de façon plus formelle. Ces dernières pourront partager leur point de vue et leur expérience sur le thème retenu.

2. L'APF ET LA SECTION HÔTE : L'ASSEMBLÉE NATIONALE DE CÔTE D'IVOIRE

2.1 L'ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE DE LA FRANCOPHONIE

A. HISTORIQUE

« Ce sont les peuples qui, par l'intermédiaire de leurs élus, pousseront les gouvernements à aller de l'avant. Il faudrait réunir dans une association interparlementaire les parlements de tous les pays où l'on parle le français. »

Léopold Sedar Senghor (février 1966)

L'APF a été créée à l'issue de l'adoption d'une proposition de Léopold Sédar Senghor - avec le soutien actif de Charles Helou, Habib Bourguiba, Norodom Sihanouk et Hamani Diori - en mai 1967, à Luxembourg. Un certain nombre de parlementaires francophones se sont réunis afin de créer une association pour défendre la langue française et assurer son rayonnement, nommée l'Association internationale des parlementaires de langue française (AIPLF). Au fil des années, cette dernière a évolué pour devenir l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF). Aujourd'hui, l'APF est composée de [87 sections](#) réparties sur les cinq continents.

L'APF est un [lieu de débats et d'échanges](#) : elle adopte des résolutions sur des sujets intéressant la communauté francophone. Elle participe à la vie institutionnelle par les avis et recommandations qu'elle soumet aux chefs d'États et gouvernements lors des Sommets de la Francophonie.

L'APF est également un acteur de la coopération interparlementaire francophone.

B. LES INSTANCES

Plusieurs structures délibérantes composent l'APF : [l'Assemblée plénière](#), [le Bureau](#), quatre commissions, le Réseau des femmes parlementaires, le Réseau de lutte contre le VIH/Sida, le paludisme et la tuberculose, le Réseau des jeunes parlementaires et les assemblées régionales.

- LES COMMISSIONS PERMANENTES



[La Commission des affaires parlementaires](#) examine les questions parlementaires d'intérêt commun, les orientations générales de la coopération interparlementaire, les questions juridiques dans l'espace francophone, les droits et les libertés et le développement de la démocratie.

[La Commission de l'éducation, de la communication et des affaires culturelles](#)

examine les questions relatives à l'expression culturelle en langue française, l'éducation, la formation, la communication, les technologies de l'information et des communications et l'audiovisuel. Elle comprend une sous-commission de l'éducation.



[La Commission de la coopération et du développement](#) examine les questions relatives au développement humain, au développement durable et au développement économique sous l'angle de la coopération, de la démocratie et de la solidarité.

[La Commission politique](#) examine les questions politiques, l'État dans le droit mais aussi les rapports avec les institutions francophones et les questions juridiques relatives au règlement et à ses dispositions d'application.



- [LE RÉSEAU DES FEMMES PARLEMENTAIRES](#)

Le [Réseau des femmes parlementaires](#) a pour vocation de promouvoir une meilleure participation des femmes à la vie politique, économique, sociale et culturelle, mais aussi de [renforcer la place et le rôle des femmes](#) dans les milieux politiques et parlementaires.

- [LE RÉSEAU PARLEMENTAIRE DE LUTTE CONTRE LE VIH/SIDA, LA TUBERCULOSE ET LE PALUDISME](#)

Le Réseau parlementaire de lutte contre le VIH/SIDA, la tuberculose et le paludisme a été créé par l'APF en partenariat avec ONUSIDA dans le cadre de la résolution sur le renforcement de la lutte contre VIH/SIDA en Afrique, adoptée à Yaoundé en 2000. Le réseau a ensuite été étendu à la tuberculose et au paludisme par l'adoption d'une résolution lors de la 40^e Session de l'APF à Ottawa. Il est placé sous la responsabilité de la [Commission de l'éducation, de la communication et des affaires culturelles](#).

- [LE RÉSEAU DES JEUNES PARLEMENTAIRES](#)

Le Réseau des jeunes parlementaires, créé en juillet 2018 lors de la 44^e Session de l'APF à Québec, a pour vocation de valoriser la participation des jeunes parlementaires dans les instances de l'APF et de promouvoir les valeurs de la Francophonie et la langue française auprès de jeunes parlementaires.

- [LES ASSEMBLÉES RÉGIONALES](#)

Les assemblées régionales sont responsables de la mise en œuvre des objectifs de l'APF dans le contexte des régions. On en dénombre quatre : [Afrique](#), [Amérique](#), [Asie-Pacifique](#) et [Europe](#).

C. LES DIRIGEANTS DE L'APF



François Paradis

Président de l'APF

Président de l'Assemblée nationale du Québec

[Biographie](#)



Jacques Krabal

Secrétaire général parlementaire de l'APF

Député de l'Assemblée nationale française

[Biographie](#)

D. LES MISSIONS DE L'APF

Outre sa mission diplomatique, l'APF a également une mission de coopération.

- ASSEMBLÉE CONSULTATIVE DE LA FRANCOPHONIE

La Charte de la Francophonie définit dans son article 2 l'Assemblée parlementaire de la Francophonie comme l'« Assemblée consultative de la Francophonie ». À ce titre, l'APF participe à la vie institutionnelle de l'espace francophone par ses [avis](#) et recommandations. Elle est ainsi invitée à participer aux travaux des Sommets des chefs d'État et de gouvernement ainsi qu'aux activités des autres instances francophones.

- LA COOPÉRATION

L'APF joue un rôle de coopération et de coordination des actions des parlements francophones. Ses actions dans les domaines de la coopération, financées pour l'essentiel grâce à une dotation de l'Organisation internationale de la Francophonie, ont pour objectifs de renforcer le rayonnement de la langue française, de développer les cultures francophones, d'accroître la solidarité entre les institutions parlementaires francophones et de promouvoir une bonne gouvernance démocratique. L'APF forme environ 700 parlementaires et fonctionnaires parlementaires par an et mène plusieurs actions principales :

- **Les [actions au bénéfice des parlementaires](#)** et des fonctionnaires ont été mises en place par l'APF afin de renforcer les capacités des parlementaires francophones. Ces actions prennent la forme de [séminaires d'échange](#) et d'information pour des parlementaires d'un parlement national ou d'une région.
- **Les [actions au bénéfice des femmes](#)** : depuis 2004, l'APF, *via* le réseau des femmes parlementaires, organise des [séminaires spécifiquement](#) dédiés aux femmes.
- **Le [programme Numérique APF](#)** est un programme de coopération parlementaire dédié à la mise en place et à la modernisation des systèmes d'information dans les parlements francophones.
- **Les programmes multilatéraux de développement parlementaire** : l'APF assure un rôle de coopération et de coordination au bénéfice des parlements en sortie de crise (Côte d'Ivoire, Mali, Madagascar, etc.).
- **Le [Parlement francophone des jeunes](#)** est une simulation parlementaire qui vise à développer la formation civique et à renforcer la solidarité des jeunes en provenance de toute l'espace francophone en les initiant à l'activité parlementaire. Sa création a été entérinée par le Sommet des chefs d'États et de gouvernements de la Francophonie à Moncton, en septembre 1999, et sa mise en œuvre a été confiée à l'APF.
- Les **[Parlements nationaux jeunes](#)** ont été créés en collaboration avec l'OIF. Ils ont pour objectif de renforcer les Parlements de jeunes au sein des sections membres et de susciter la création de telles structures. De cette collaboration sont nés six Parlements nationaux de jeunes.
- Dans le cadre de sa **volonté de promouvoir la démocratie et les droits de l'homme**, l'APF participe entre autres à des missions de contact et des missions d'observation des élections.

2.2 LA SECTION HÔTE : L'ASSEMBLÉE NATIONALE DE CÔTE D'IVOIRE

A. L'ASSEMBLÉE NATIONALE DE CÔTE D'IVOIRE

L'Assemblée nationale a été instituée par la constitution ivoirienne du 31 octobre 1960. Après avoir servi de scène à la déclaration solennelle de l'indépendance, le 07 Août 1960, l'Assemblée nationale sera effectivement mise en place le 27 novembre 1960 avec un effectif de soixante-dix députés. A ce jour, elle en compte 255.

L'Assemblée nationale obéit à une organisation propre à elle dont l'organe directeur est le Bureau. Le Bureau a tous pouvoirs pour présider aux délibérations de l'Assemblée ainsi que pour organiser et assurer la haute direction de tous les services. Les délibérations du Bureau sont sanctionnées par des arrêtés. Le Bureau se réunit au moins une fois par mois sur convocation du Président ou à la demande du tiers de ses membres.

Outre le Bureau, nous avons la Conférence des Présidents. Elle donne son accord pour l'établissement de l'ordre du jour des travaux de l'Assemblée nationale. Elle est convoquée par le Président ou à la demande du tiers des membres de la Conférence. Ses propositions sont soumises à l'approbation de l'Assemblée nationale qui peut les modifier.

Au sein de l'Hémicycle, les députés s'organisent en Groupes parlementaires. Ce sont des groupes de Députés qui s'organisent par affinités politiques. Un Groupe est administrativement reconnu s'il réunit au moins 8 membres. A ce jour, il en existe quatre : RHDP, PDCI, Rassemblement et Vox Populi.

Les députés sont repartis dans des Commissions permanentes qui traitent de questions spécifiques engageant la vie de la société ivoirienne. Les Commissions sont au nombre de six : la Commission des Affaires Générales et Institutionnelles (CAGI), la Commission des Affaires Economiques et Financières (CAEF), la Commission des Affaires Sociales et Culturelles (CASC), la Commission des Relations Extérieures (CRE), la Commission de la Sécurité et de la Défense (CSD) et la Commission de la Recherche, de la Science, de la Technologie et de l'Environnement (CRSTE).

La première tâche reconnue aux députés est le vote des lois. Ainsi, il existe deux manières pour soumettre un texte à l'Assemblée nationale : le projet de loi et la proposition de loi. Le projet de loi est un texte de loi introduit auprès du Bureau de l'Assemblée nationale par le Président de la République. La proposition de loi, un texte de loi introduit par un Député ou un groupe de Députés. L'Assemblée nationale est la chambre basse du Parlement ivoirien devenu bicaméral depuis l'adoption, en novembre 2016, de la constitution en vigueur. Laquelle constitution a instauré la troisième République.

Constitutionnellement, l'Assemblée nationale vote la loi, consent l'impôt puis contrôle l'action du gouvernement et évalue les politiques publiques. Chaque année, l'Assemblée se réunit en une session ordinaire unique qui commence le premier jour ouvrable du mois d'Avril pour s'achever le dernier jour ouvrable du mois de Décembre. Toutefois, L'Assemblée peut se réunir en sessions extraordinaires à la

demande du Président de la République ou de la majorité absolue des députés. La session extraordinaire survient quand la session ordinaire est déjà close.

Le congrès est la réunion de l'Assemblée nationale et du Sénat. Il est convoqué à la demande du Président de la République. Le Président de l'Assemblée nationale préside le congrès. Il est assisté du Président du Sénat qui en est le Vice-président.

Élu le 7 mars 2019 sous la bannière du RHDP, Le Président Amadou SOUMAHORO est le dixième Président de l'Assemblée nationale de Côte d'Ivoire et le deuxième de la troisième République. Il est le député de la circonscription de Séguéla sous-préfecture, Bobi-Diarabana commune et sous-préfecture. Il fait partie des membres fondateurs du Rassemblement Des Républicains (RDR). A ce titre, le Président Amadou SOUMAHORO compte parmi les hommes de confiance du Président de la République Alassane Ouattara.

Sa vision pour l'Assemblée nationale est claire : rapprocher l'Assemblée nationale des populations, mettre l'Assemblée nationale au cœur du développement et créer une synergie d'actions entre le législatif, l'Exécutif et toutes les Institutions de la République.

B. LA DÉLÉGATION IVOIRIENNE AUPRÈS DE L'APF



DAH Sansan Tilkouété

Président délégué APF

Député de l'Assemblée nationale de Côte d'Ivoire

[Biographie](#)



GAUZE Jérôme Charles

Vice-président Délégué

Député de l'Assemblée nationale de Côte d'Ivoire

[Biographie](#)



ANIGO Affoué épouse ATTOUNGBRE

Membre

Député de l'Assemblée nationale de Côte d'Ivoire

[Biographie](#)



FOFANA Nossamba Mondeny épouse DIOMANDE

Membre

Député de l'Assemblée nationale de Côte d'Ivoire

[Biographie](#)



KOUADIO Ahou Henriette

Membre

Député de l'Assemblée nationale de Côte d'Ivoire

[Biographie](#)



AHUI Anwanzi Noé

Membre du Bureau

Député de l'Assemblée nationale de Côte d'Ivoire

[Biographie](#)



BENABRA Kouakou Kan Abel

Membre du Bureau

Député de l'Assemblée nationale de Côte d'Ivoire

[Biographie](#)



DJE Vincent

Membre du Bureau

Député de l'Assemblée nationale de Côte d'Ivoire

[Biographie](#)



DOUMBIA Issouf

Membre du Bureau

Député de l'Assemblée nationale de Côte d'Ivoire

[Biographie](#)



FOFANA Bema

Membre du Bureau

Député de l'Assemblée nationale de Côte d'Ivoire

[Biographie](#)



GUIBESSONGUI N'Datien Koné Sévérin

Membre du Bureau

Député de l'Assemblée nationale de Côte d'Ivoire

[Biographie](#)



Issouf TRAORE

Membre du Bureau

Député de l'Assemblée nationale de Côte d'Ivoire

[Biographie](#)



KANGBE Yayoro Charles Lopez

Membre du Bureau

Député de l'Assemblée nationale de Côte d'Ivoire

[Biographie](#)



KOUASSI Kra Eugène

Membre du Bureau

Député de l'Assemblée nationale de Côte d'Ivoire

[Biographie](#)



KOUYATE Karim

Membre du Bureau

Député de l'Assemblée nationale de Côte d'Ivoire

[Biographie](#)



LIKANE Yagui Jean

Membre du Bureau

Député de l'Assemblée nationale de Côte d'Ivoire

[Biographie](#)



Mamadou KONE

Membre du Bureau

Député de l'Assemblée nationale de Côte d'Ivoire

[Biographie](#)



MOTTO Yao Armand

Membre du Bureau

Député de l'Assemblée nationale de Côte d'Ivoire

[Biographie](#)



SANOGO Oumar

Membre du Bureau

Député de l'Assemblée nationale de Côte d'Ivoire

[Biographie](#)



SEKA Atsé Camille

Membre du Bureau

Député de l'Assemblée nationale de Côte d'Ivoire

[Biographie](#)



Seriba COULIBALY

Membre du Bureau

Député de l'Assemblée nationale de Côte d'Ivoire

[Biographie](#)



SERODE Gui Herve Marc Gatien

Membre du Bureau

Député de l'Assemblée nationale de Côte d'Ivoire

[Biographie](#)



SIDIBE Berry

Membre du Bureau

Député de l'Assemblée nationale de Côte d'Ivoire

[Biographie](#)

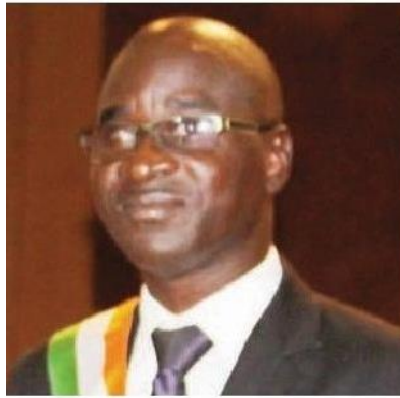


TOURE Alpha Yaya

Membre du Bureau

Député de l'Assemblée nationale de Côte d'Ivoire

[Biographie](#)



Bakary OUATTARA

Membre du Bureau

Sénateur à la Chambre du Senat de Côte d'Ivoire



BASSY KOFFI Léonard Bernard

Membre du Bureau

Sénateur à la Chambre du Senat de Côte d'Ivoire



BONI Kouamé Séraphin

Membre du Bureau

Sénateur à la Chambre du Senat de Côte d'Ivoire



ADJOUA N'Go Louise épouse TAMINI

Membre du Bureau

Sénatrice à la Chambre du Senat de Côte d'Ivoire



Baba TRAORE

Membre du Bureau

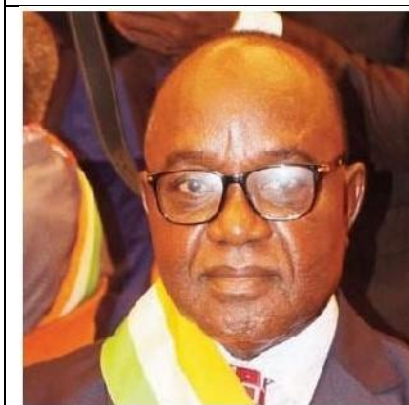
Sénateur à la Chambre du Senat de Côte d'Ivoire



COULIBALY Maman épouse OUATTARA

Membre du Bureau

Sénatrice à la Chambre du Senat de Côte d'Ivoire



LOGBO André

Membre du Bureau

Sénateur à la Chambre du Senat de Côte d'Ivoire



TOURE Manindja épouse DIABATE

Membre du Bureau

Sénatrice à la Chambre du Senat de Côte d'Ivoire

3. INFORMATIONS PRATIQUES

3.1 LE DÉROULEMENT DES TRAVAUX (Sous réserve de modifications)

<p>VENDREDI 5 JUILLET</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réunion du Bureau* 	ASSEMBLEE NATIONALE
<p>SAMEDI 6 JUILLET</p> <ul style="list-style-type: none"> - Journée socio-culturelle des membres du Bureau 	
<p>SAMEDI 6 JUILLET</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réunion du Réseau des femmes parlementaires* - Réunion du Réseau des jeunes parlementaires (après-midi) * 	HÔTEL IVOIRE
<p>DIMANCHE 7 JUILLET</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réunion des Commissions permanentes* - Réunion du Réseau des jeunes parlementaires (matin) * 	HÔTEL IVOIRE
<p>LUNDI 8 JUILLET</p> <ul style="list-style-type: none"> - Cérémonie d'ouverture de la 45^e Session de l'APF <ul style="list-style-type: none"> • Mot de bienvenue de M. Jean-Marc Yavé, maire de Cocody • Allocution de M. Amadou Soumahoro, Président de l'Assemblée nationale de Côte d'Ivoire ; • Allocution de M. François Paradis, Président de l'Assemblée nationale du Québec, Président de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie ; • Allocution de S.E. M^{me} Louise Mushikiwabo, Secrétaire générale de la Francophonie ; • Allocution de S.E. M Alassane Dramane Ouattara, Président de la République de Côte d'Ivoire. - Début de l'Assemblée plénière - Intervention de S.E. M^{me} Louise Mushikiwabo, Secrétaire générale de la Francophonie, suivie d'une période d'échange avec les parlementaires. 	HÔTEL IVOIRE
<p>MARDI 9 JUILLET</p> <ul style="list-style-type: none"> - Débat général : Thème : <i>Parlements et renforcement de la démocratie</i> Exposé du Professeur Yacouba Konaté de la Grande Chancellerie. - Suite et fin de l'Assemblée plénière - Conférence de presse finale 	HÔTEL IVOIRE

*Ces réunions ne sont ouvertes ni au public ni à la presse, toutefois il sera possible de prendre quelques images à l'ouverture de toutes les réunions. Pour toutes demandes, s'adresser à :

Céline Argy, Conseillère, responsable de la communication
Assemblée parlementaire de la Francophonie

cargy@apf-fr.org

3.2 PRINCIPAUX THÈMES DES RÉUNION DES COMMISSIONS ET DU RÉSEAU DES FEMMES PARLEMENTAIRES

La **Commission politique** analysera les situations politiques dans l'espace francophone ainsi que l'engagement de l'APF pour appuyer le G5 Sahel. Elle travaillera sur les violences intercommunautaires et examinera également des rapports sur les missions de maintien de la paix de l'ONU, la gouvernance du numérique, la protection des droits des personnes LGBTI et la non-prolifération des armes nucléaires et l'interdiction des essais nucléaires.

La **Commission de la coopération et du développement** examinera les questions portant sur la corruption, l'accès au numérique et l'impact de la révolution numérique sur l'emploi. Elle abordera également le gaspillage alimentaire, le tourisme et la coopération internationale. Elle fera le suivi des négociations commerciales internationales menées dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce. Enfin, elle auditionnera la Banque Africaine de développement sur le changement climatique et la croissance verte.

La **Commission de l'éducation, de la communication et des affaires culturelles** (CECAC), quant à elle, examinera l'usage du numérique dans les écoles, la mobilité étudiante, l'enseignement à distance ainsi que le sport et la Francophonie. Elle fera le suivi des échanges de la Conférence internationale sur l'éducation des filles et formation des femmes dans l'espace francophone. Elle auditionnera aussi l'UNICEF sur ses programmes en matière de construction de salles de classe et d'enregistrement des naissances.

Les travaux de la **Commission des affaires parlementaires** porteront sur la législation de protection des données personnelles, la place du Parlement et des parlementaires dans l'équilibre des pouvoirs avec leur gouvernement, l'ouverture des parlements pour un rapprochement des institutions et des populations ainsi que le cadre législatif des enfants sans identité. La Commission examinera également les différents programmes de coopération parlementaire.

Le **Réseau des femmes parlementaires** de l'APF travaillera sur divers thèmes, dont l'autonomisation des femmes à l'ère du numérique, la cyberviolence envers les femmes et les enfants, les besoins en santé des femmes et des filles réfugiées, la traite transnationale des femmes et des filles dans l'espace francophone ainsi que la protection sociale et l'autonomisation économique des femmes. Les parlementaires assisteront à une présentation de la situation du harcèlement sexuel en Côte d'Ivoire.

La première réunion du **Réseau des jeunes parlementaires** permettra aux parlementaires de mieux circonscrire les mandats de ce nouveau Réseau. Les membres du Réseau se pencheront également sur l'emploi des jeunes en Côte d'Ivoire, la participation des jeunes à la vie politique et l'usage des réseaux sociaux pour les parlementaires.

3.3 CONTACT PRESSE

Pour toutes demandes d'accréditation pour les journalistes, veuillez-vous connecter sur la plateforme d'inscription de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie au lien suivant :

http://inscriptionsapf.org/accreditation_presse :

Contact à l'Assemblée nationale de Côte d'Ivoire :

- **Carmen Merheb**, Directrice de l'Information et de la Communication de l'Assemblée nationale de Côte d'Ivoire

Téléphone : +225 08305227

Courriel : merhebcarmen.cican@gmail.com
carmenstrategies@gmail.com

- **Alain Acakpo-Addra**, Secrétaire Général de l'Assemblée nationale de Côte d'Ivoire

Téléphone : +225 20208200

Courriel : alain.addra@assnat.ci

Les demandes de prises d'images et d'entrevues devront être adressées à :

- **Céline Argy**, Conseillère, responsable de la communication de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie

Téléphone : +33 1 40 63 90 75

Courriel : cargy@apf-fr.org

ANNEXE 1

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

La section ivoirienne accueillera la 45^e Session de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie du **5 au 9 juillet 2019**.

Internet et Réseaux sociaux

Facebook: <https://www.facebook.com/apf.francophonie.org>

Twitter: <https://twitter.com/APFfrancophonie>

Facebook: <https://www.facebook.com/Assnat.ci>

Twitter: <https://twitter.com/Assnat.ci>

Mot-dièse officiel pour l'Assemblée plénière : **#45APF**

L'Assemblée plénière des 8 et 9 juillet sera télédiffusée en direct sur la radio diffusion ivoirienne (RTI).

ANNEXE 2

COMPOSITION DE L'APF

[CLIQUEZ ICI POUR LA LISTE DES PARLEMENTS MEMBRES](#)